



RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE MAÎTRISE D'OEUVRE

**Mission de maîtrise d'œuvre pour la démolition, la
réhabilitation et l'extension des bâtiments Cimetière,
Pompes funèbres et Centre funéraire**

Date et heure limites de réception des offres :
Jeudi 12 Novembre 2026 à 12h00

1 Rue Louis Aragon
CS20779
56607 LANESTER CEDEX

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	Objet	Mission de maîtrise d'œuvre pour la démolition, la réhabilitation et l'extension des bâtiments Cimetière, Pompes funèbres et Centre funéraire
	Mode de passation	Procédure avec négociation
	Type de contrat	Marché public
	Délai de validité des offres	120 jours
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Sans
	PSE	Avec
	Clauses sociales	Sans
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	36 mois
	Négociation	Avec
	Visite sur site	Sans

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation.....	4
1.1 - Objet	4
1.2 - Mode de passation	4
1.3 - Type et forme de contrat.....	4
1.4 - Décomposition de la consultation	4
1.5 - Nomenclature.....	4
2 - Conditions de la consultation	4
2.1 - Déroulement de la consultation	5
2.2 - Délai de validité des offres	5
2.3 - Groupement	5
2.4 - Variantes	5
2.5 - Développement durable.....	Erreur ! Signet non défini.
3 - Les intervenants.....	5
3.1 - Conduite d'opération	5
3.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier	5
3.3 - Coordination des systèmes de sécurité incendie	6
3.4 - Contrôle technique.....	6
3.5 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs	6
4 - Conditions relatives au contrat	6
4.1 - Modalités essentielles de financement et de paiement	6
4.2 - Confidentialité et mesures de sécurité.....	6
5 - Contenu du dossier de consultation	6
6 - Présentation des offres	6
6.1 - Documents à produire.....	7
6.2 - Visites sur site.....	7
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis.....	7
7.1 - Transmission électronique.....	8
7.2 - Transmission sous support papier	8
8 - Examen des offres.....	9
8.1 - Attribution des marchés	9
8.2 - Suite à donner à la consultation	9
9 - Récompenses.....	10
10 - Renseignements complémentaires	10
10.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....	10
10.2 - Procédures de recours.....	10

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

La mission de maîtrise d'œuvre pour la démolition, la réhabilitation et l'extension des bâtiments Cimetière, Pompes funèbres et Centre funéraire

La ville de Lanester a décidé d'engager une opération pour l'amélioration du service des pompes funèbres municipales, du centre funéraire municipal (chambres et accueil) et des cimetières, sur la base d'un diagnostic et d'un travail de programmation fonctionnelle, technique et financière, ayant conduit aux choix énoncés ci-dessous :

- démolir partiellement par déconstruction sélective le bâtiment Cimetière (mérule, amiante, ...)
- réhabiliter et réaménager les espaces subsistants (partie funéraire)
- réaliser la ou les extension(s) nécessaire(s) à l'accueil de l'ensemble des fonctions (accueil et administration du Cimetière, chambres funéraires, opérations et administration des pompes funèbres)
- aménager les espaces extérieurs immédiats

En veillant à :

- conserver une séparation des locaux ERP Service pompes funèbre / service cimetière
- maximiser les mutualisations des locaux ERT lorsque cela est possible (vestiaires, stockage, ...)
- rendre possible la continuité d'activité des pompes funèbres municipales pendant le chantier
- ne pas obérer les nécessités futures connues (salle des hommages, stockage cercueils) ou inconnues

L'opération vise à obtenir des bâtiments accueillant les usagères et usagers de manière solennelle et confortable, facilitant le travail des équipes municipales et des prestataires, et économisant les ressources (eau, énergies, matériaux, ...) afin de garantir un fonctionnement pérenne des services et un usage des bâtiments en toutes conditions.

Lieu d'exécution : Rue du Corpont - 56600 Lanester

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure avec négociation. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-3, R. 2124-3 et R. 2161-12 à R. 2161-20 du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
71240000-2	Services d'architecture, d'ingénierie et de planification

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Déroulement de la consultation

Le présent règlement de la consultation porte sur la phase d'offre.

2.2 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.3 - Groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

L'équipe de maîtrise d'oeuvre devra être composée de professionnels incluant : architecte diplômé, inscrit à l'ordre des architectes ou possédant un diplôme reconnu au titre de la directive n°85-384 CEE du 10 juin 1985, architecte

2.4 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.5 - Prestations supplémentaires éventuelles

Les candidats peuvent faire une proposition pour la ou les prestations supplémentaires éventuelles suivantes :

Code	Libelle	Description
PS1	EVAL ENV	Les évaluations environnementales des différentes variantes envisagées, la proposition sur la variante retenue des mesures propres à réduire les impacts du projet sur l'environnement
PS2	COÛT EXPL MAINT	La détermination des coûts d'exploitation et de maintenance, la justification des choix architecturaux et techniques par l'analyse du coût global de l'ouvrage
PS3	VERIF NOTES CALCUL	La vérification des notes de calcul des opérateurs économiques chargés des travaux

2.6 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Les intervenants

3.1 - Conduite d'opération

La conduite d'opération sera assurée par le maître de l'ouvrage lui-même.

3.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

Le titulaire de la mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier sera précisé ultérieurement.

3.3 - Coordination des systèmes de sécurité incendie

Le coordonnateur des systèmes de sécurité incendie sera précisé ultérieurement.

3.4 - Contrôle technique

Le contrôleur technique sera désigné ultérieurement.

3.5 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau II sera assurée par un coordonnateur désigné ultérieurement.

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4.2 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le règlement de la consultation (RC)
- Le cahier des clauses particulières (CCP)
- Le programme de l'opération et ses annexes

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Libellés	Signature
Un calendrier de réalisation de la phase études, de la phase consultation et attribution des marchés et de la phase chantier intégrant les éventuels jalons calendaires portés au programme et intégrant les délais de validation du MOA.	Non
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Non
Une offre financière pour chaque élément de mission	Non
Le cahier des clauses particulières (CCP)	Oui
• une note méthodologique présentant : - les moyens affectés au projet avec : - CV de chacun des membres de l'équipe mobilisés pour ce projet - moyens techniques en précisant en quoi ils sont adaptés au projet - une méthodologie démontrant de la compréhension des enjeux du projet - la capacité du candidat unique ou du groupement à intégrer la notion de moindre impact environnemental, dans un rapport qualité du service rendu/prix satisfaisant, dans le projet depuis la phase de conception (organisation, approche, ...) à la phase de réalisation (critères, DCE, mesures incitatives ou pénalisantes...) • un maximum de 5 références de réalisations déjà conduites en ce sens, explicitées dans leur méthodologie et les résultats obtenus, dont au moins 3 communes aux membres du groupement en cas d'offre conjointe • un planning (glissant) prévisionnel et phasé précisant l'exécution de chaque tâche avec les intervenants prévus par tâche, nombre, qualification, et le cas échéant membre du groupement candidat concerné • un devis descriptif et détaillé permettant d'apprécier le nombre de jours travaillés et le coût individuel pour chaque intervenant, par membre du groupement candidat	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6.2 - Visites sur site

Une visite sur site est obligatoire. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

Les conditions de visites sont les suivantes :

Prendre rendez-vous auprès de :

- Baptiste GUILLERMIC - 0662080641 - baptiste-guillermic@ville-lanester.fr
- Marie REMY - 0256371046 - marie-remy@ville-Lanester.fr

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les offres devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.megalis.bretagne.bzh/>.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

VILLE DE LANESTER
1 Rue Louis Aragon
CS20779
56607 LANESTER CEDEX

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des offres

8.1 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera éliminée.

Après négociation, toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	35.0
2-Méthodologie jugée au regard des éléments suivants : - compréhension du périmètre de la mission, des enjeux et de la complexité du projet, et des points de vigilance au regard du programme ,- méthode de travail envisagée selon les différentes phases et missions et pour la conduite de la supervision du chantier jusqu'à sa réception sans réserves (organisation des réunions de chantier, fréquence...)	35.0
3-Robustesse de l'expertise, jugée au regard des éléments suivants : - composition de l'équipe projet (compétences et expériences de l'équipe candidate) - potentialités et moyens confirmés comme mobilisés pour l'atteinte des objectifs (moyens humains, expérience, références, certificats de capacités ou attestation de bon exécution pour les spécialités intéressants la présente mission, ...)	30.0

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.

La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.2 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec tous les candidats sélectionnés. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

Les formes et conditions de la négociation seront identiques pour les candidats admis à négocier ; ils en seront informés par tout moyen électronique après l'analyse des offres. Les négociations pourront être menées par l'intermédiaire du portail de dématérialisation dont l'adresse URL est la suivante : <https://services.megalis.bretagne.bzh>.

A l'issue des négociations, le candidat devra faire parvenir à l'acheteur sa nouvelle proposition signée. Cette dernière proposition sera prise en compte pour la sélection finale.

L'attribution du marché de maîtrise d'œuvre est prononcée par la commission d'appel d'offres.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

9 - Récompenses

A l'issue de la consultation, il ne sera versé aucune prime aux candidats admis à remettre des prestations et non retenus.

10 - Renseignements complémentaires

10.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.megalis.bretagne.bzh/>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

10.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Rennes

3 Contour de la Motte

35044 RENNES CEDEX CS 44416

Tél : 02 23 21 28 28

Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr

Adresse internet(U.R.L) : <http://www.ta-rennes.juradm.fr/>

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Rennes

Hôtel de Bizien

3 Contour de la Motte

35044 RENNES CEDEX CS 44416

Tél : 02 23 21 28 28

Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr

Adresse internet(U.R.L) : <http://www.ta-rennes.juradm.fr/>